



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 53044

### Texte de la question

Mme Geneviève Levy attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la consommation de drogues par les adolescents. Alors que le plan gouvernemental de lutte contre les drogues rendu public le 29 juillet 2004 poursuit un objectif prioritaire et clairement affiché : « casser l'expansion » de la consommation de cannabis chez les adolescents, un adolescent sur deux est concerné dans le Var. De récentes études montrent qu'à dix-huit ans, la moitié des filles et les deux tiers des garçons ont déjà expérimenté le cannabis. A dix-neuf ans, près d'un garçon sur cinq et une fille sur douze en consomment de manière régulière, c'est-à-dire dix fois ou plus dans le mois. Aussi, elle serait heureuse de connaître les orientations choisies dans ce domaine pour lutter contre la consommation de cannabis par les adolescents et désire connaître ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une augmentation de certains stupéfiants chez les jeunes au cours des dernières années, en particulier du cannabis. Conscient des dommages résultant de ces consommations, le Gouvernement a inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool 2004-2008 des orientations et des objectifs qui impulsent une nouvelle dynamique dans la politique de lutte contre la drogue. Le développement de la prévention constitue un axe prioritaire de ce plan. Une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, des jeunes et des parents. Par ailleurs, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les collèges et lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogues. Ces questions pourront également être prises en compte dans le cadre des « Maisons des adolescents », dont la conférence de la famille en 2004 a recommandé la mise en place dans chaque département. Ces structures ont pour objectifs d'accueillir les adolescents et leurs familles sur un site répondant aux besoins de santé (au sens large) : conseils, aide au développement d'un projet de vie ou prise en charge plus spécifiquement sanitaire et de favoriser des démarches volontaires vers les soins. Elles permettront aussi de veiller au développement des compétences des acteurs de première ligne, en particulier les familles et les enseignants.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Geneviève Levy](#)

**Circonscription :** Var (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53044

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9662

**Réponse publiée le :** 11 janvier 2005, page 413